

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024**

**DELIBERATION N°2024.00441**

**APPEL À MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DU FOYER EPIS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

**RECU EN PREFECTURE**

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240704-D2024004410

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024**

### **APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DU FOYER EPIS**

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

Le Foyer EPIS a sollicité, pour la seconde année, un soutien de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » pour ses projets intitulés « Vers le rétablissement » et « En route vers Paris 2024 », le second étant une prolongation du premier.

#### **Projet « Vers le rétablissement » :**

Le foyer sollicite une subvention à titre d'aide à la pérennisation d'un projet Boxe, initié sur la saison 2022-2023 et développé sur la saison 2023-2024, consistant en la mise en place d'une pratique de la boxe pour des personnes en situation de handicap psychique, dans une optique « sport santé », leur permettant d'apprendre et évoluer dans cette discipline et ainsi de retrouver un mieux-être psychique et physique.

Le projet concerne désormais 20 adultes de 20 à 64 ans, hommes et femmes, hébergés au Foyer EPIS ou externes fréquentant la structure en journée.

Le projet repose sur un partenariat avec le Saint-Etienne Boxing Olympique qui leur propose des cours de boxe dédiés, encadrés par des coachs diplômés et en dehors des murs du Foyer afin de favoriser leur inclusion (séances organisées au Club).

Sur la saison 2023-2024, 2 cours par semaines d'1h30 sont proposés dont :

- l'un est destiné aux résidents les plus autonomes qui se rendent désormais seuls et par leurs propres moyens au club.
- l'autre permet d'accueillir les résidents les moins autonomes grâce à l'accompagnement et l'encadrement de 2 éducateurs du Foyer.

Certains résidents participent aux 2 cours.

Le projet intègre également des moments sportifs et de convivialité inclusifs :

- En 2022-2023, les résidents ont pu assister à 2 galas de boxe et ont été conviés et félicités à l'occasion de la remise de récompenses de fin d'année organisée par le Club pour l'ensemble de ses adhérents.
- En 2023-2024, les bénéficiaires ont pu assister à la Fight Night One à l'Arena Saint-Etienne Métropole à Saint-Chamond. Ils ont pu rencontrer un boxeur professionnel lyonnais lors d'un cours dédié et ont assisté à un de ses matchs le 22/06 à Bron.

L'ambition de ce projet est d'agir comme un tremplin pour faciliter l'accès à l'adhésion sportive à titre individuel dans le cadre d'une licence auprès d'un club de boxe.

### **Projet « En route vers Paris 2024 » :**

Dans la continuité du projet précédent, le foyer EPIS souhaite organiser un séjour de 3 jours à Paris afin de permettre à 7 bénéficiaires d'assister à des combats de boxe dans le cadre des Jeux Paralympiques.

Ce projet permettrait à ces personnes en situation de fragilité économique et sociale de partir en séjour et d'accéder à un événement sportif collectif mondial.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ces projets après instruction de la demande de l'institut. Il s'avère que ces derniers remplissent des critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- Sensibilisation et inclusion de publics éloignés de la pratique sportive (réduction des freins physiques, psychologiques, culturels, de mobilité...),
- Intégration de la pratique sportive dans les parcours de santé,
- Découverte de l'activité sportive et des sports olympiques et paralympiques,
- Développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap,
- Émancipation des femmes par le sport,
- Lutte contre les stéréotypes et discriminations,
- Insertion socio-professionnelle des personnes fragiles, éloignées de l'emploi ou en situation de grande précarité,
- Découverte mixte et intergénérationnelle,
- Animation inclusive pour les personnes en situation de handicap,
- Eco-responsabilité de l'évènement,
- Moment de partage autour de la diffusion des Grands Evènements.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 10 000 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement des projets.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

Le Foyer EPIS a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une participation financière de 10 000 € pour les projets « Vers le rétablissement » et « En route vers Paris 2024 » portés par le Foyer EPIS;**
- **approuve la convention de participation financière dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » à intervenir avec le Foyer EPIS;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.**


**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE